

Les allocations familiales majorées

C'est quoi ?

Quand on a un enfant,
on peut avoir des allocations familiales.
C'est de l'argent qu'on donne aux parents
pour les aider avec leurs enfants.



Chaque parent en Belgique a droit à cet argent.

Parfois les parents peuvent recevoir plus d'argent.

Par exemple :

- quand on a un enfant avec un handicap
- quand on s'occupe seul de son enfant.



Ce sont les **Allocations Familiales Majorées**.

On dit aussi **AFM**.

Pour avoir une AFM, il faut avoir un enfant :

- qui a moins de 21 ans
- et qui est malade ou qui a un handicap.



Pour avoir une AFM

l'enfant doit aller chez un médecin.

C'est le médecin évaluateur.

C'est lui qui va décider si l'enfant peut avoir une AFM.



La Wallonie veut changer la loi.



Ce qui va changer

Le médecin évaluateur ne pourra plus prendre la décision tout seul.

On va remplacer le médecin évaluateur
par une équipe de professionnels.

Ça veut dire que plusieurs personnes vont voir l'enfant.

Plusieurs personnes vont décider si l'enfant peut avoir une AFM.

Dans cette équipe, il y aura par exemple :

- des infirmiers
- des logopèdes
- des psychologues.



**Le Conseil consultatif wallon des personnes
en situation de handicap** doit donner son avis.

Le Conseil doit dire s'il est d'accord ou pas
avec la nouvelle loi.



Le Conseil trouve que c'est très bien de changer la loi.

C'est mieux d'avoir plusieurs professionnels
pour bien comprendre l'enfant et son handicap.



Mais il faudra faire attention d'écouter tout le monde dans l'équipe.

